



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CAMPING LE VAUGRAIS***

" Le luxe de la simplicité en pleine nature"

Établissement : Camping Le Vaugrais – 2 chemin le Vaugrais, 01510 Artemare

Siret : 498 096 486 000 10 –

Classement : Tourisme (Atout France 20/06/2022)

Contact : +33 (0)4 79 87 37 34 / contact@camping-le-vaugrais.fr

ARTICLE 1 – RÉSERVATION ET PAIEMENT

- **Contrat :** La réservation est nominative et personnelle .Elle devient ferme après notre confirmation écrite et l'encaissement de l'acompte.
- **Paiement :** Un acompte de 30% du séjour + 20 € de frais de dossier est dû à la réservation.
- **Le solde :** Il doit être réglé impérativement **30 jours avant votre arrivée.Le solde** . Pour toute réservation effectuée à moins de 30 jours du départ, l'intégralité du séjour est due immédiatement.
- **Taxe de séjour :** Elle n'est pas incluse dans le prix du contrat. Elle se règle **sur place à l'accueil lors de votre arrivée.**
- **Électricité :** Dans les hébergements locatifs, l'électricité est comprise dans le tarif pendant toute la saison.

ARTICLE 2 – ANNULATION ET REMBOURSEMENT

La date de réception de votre demande d'annulation écrite (e-mail ou courrier) fait foi :

1. **Annulation à plus de 30 jours (J-31 et plus) :** Le camping vous rembourse l'acompte. **Les 20 € de frais de dossier sont conservés par le camping.**
2. **Annulation entre 30 et 15 jours (J-30 à J-15) :**
3. **Pour les Hébergements (Locatifs) :** Aucun remboursement. La totalité des sommes versées est conservée.

4. **Pour les Emplacements (Option Sérénité) :** Un report de séjour peut être proposé durant la **saison 2026** (avril, mai, juin, septembre).
- **Frais :** Un dédommagement de 20 € sera facturé pour le report.
 - **Conditions :** Aucun remboursement ne sera fait si le nouveau séjour est moins cher ou plus court.

3. Annulation à moins de 15 jours en emplacement ou hébergement (J-14 au jour J) : Aucun remboursement ni avoir, quel que soit le motif. La totalité des sommes est conservée par le camping.

Assurance Annulation "Quatuor" : Cette option vous est proposée lors de la réservation. Elle est facultative mais vivement recommandée car elle vous couvre contre les imprévus jusqu'à la veille de votre arrivée.

ARTICLE 3 – ESPACE AQUATIQUE (PISCINE)

- **Hygiène :** Le port du **short de bain est strictement interdit**. Seuls les slings de bain et maillots de bain textiles sont autorisés.
- **Sécurité :** La surveillance des enfants doit être assurée en permanence par un adulte responsable. La présence d'un adulte est obligatoire pour l'accès des mineurs.
- **Règlement :** Des pictogrammes à l'entrée rappellent les interdictions : ne pas fumer, ne pas manger, et retirer ses chaussures dans l'enceinte.

ARTICLE 4 – FORCE MAJEURE ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

En cas de force majeure (décision administrative de fermeture, restrictions de voyage impératives, catastrophes naturelles rendant l'accès impossible), le camping s'engage à proposer un report du séjour sous forme d'avoir.

ARTICLE 5 -CAPACITÉ ANNULATION PAR LE CAMPING

Droit d'annulation par le camping : Le camping se réserve le droit d'annuler immédiatement le séjour, sans remboursement, dans les cas suivants :

1. **Surcharge :** Nombre d'occupants supérieur à la capacité prévue au contrat. Le nombre de personnes ne peut excéder la capacité prévue au contrat. En cas de dépassement (personnes supplémentaires non prévues), le contrat sera considéré comme **caduc et annulé immédiatement** pour non-respect des clauses de sécurité.
2. **Fausse déclaration :** Informations erronées lors de la réservation.
3. **Non-respect du règlement :** Notamment le non-respect des règles liées au bruit, à la propreté ou à la sécurité.

ARTICLE 6 -ARRIVÉES, DÉPARTS

- **Horaires :**
- Locatifs : Arrivée 16h-19h / Départ avant 10h.
- Emplacements : Arrivée 14h-19h / Départ avant 12h.

- **Dépôt de garantie (Caution pour les hébergements uniquement) :** Pour les hébergements locatifs, une caution totale de **500 € par carte bancaire** doit être déposée le jour de l'arrivée. Elle se décompose ainsi :
- **120 €** couvrant les frais de ménage si l'hébergement n'est pas rendu propre.
- **380 €** couvrant les éventuelles dégradations du locatif ou du matériel.
- **Restitution :** Cette caution est annulée après vérification des lieux du locatif à votre départ sous déduction éventuels des frais de remise en état ou de ménage si nécessaire

ARTICLE 7 – ÉCO-ENGAGEMENT ET VIE EN NATURE

Conformément à notre signature "*Le luxe de la simplicité en pleine nature*", le client s'engage à :

- Respecter les consignes de tri sélectif.
- Faire un usage raisonné de l'eau et de l'énergie.
- Respecter le calme des lieux, particulièrement entre 22h et 8h.

ARTICLE 8 – ANIMAUX ET TABAC

- **Hébergements locatifs :** Les animaux y sont strictement **INTERDITS** pour des raisons d'hygiène. Il est également strictement interdit de fumer à l'intérieur.
- **Emplacements nus :** Animaux autorisés (max 2), tenus en laisse, carnet de vaccination obligatoire.
- **Interdiction permanente :** Les chiens de 1ère et 2ème catégories sont strictement interdits dans tout l'établissement.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉ ET SINISTRES

Le camping décline toute responsabilité en cas de :

- Vol, perte ou dommage de vos biens personnels (véhicules, tentes, matériel).
- Dommages causés par des événements naturels ou climatiques (tempêtes, grêle, chutes de branches).
- Le client doit obligatoirement être titulaire d'une **assurance responsabilité civile**.

ARTICLE 10 – DROIT À L'IMAGE

Le camping peut utiliser des photos/vidéos prises sur le site pour sa communication. **Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces supports, vous devez simplement nous le signaler à l'accueil dès votre arrivée.**

ARTICLE 11 – LITIGES ET MÉDIATION

En cas de litige non résolu avec la direction, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur de la consommation : **CM2C** (www.cm2c.net). Tout litige sera porté devant les tribunaux du défendeur.

Tribunal compétent : Bourg-en-Bresse

•